

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 JUIN 2017(18H)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

**Excusés** : Madame THOMAS Céline – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 09 mai 2017.

**- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 Euros, au taux de T4M + marge de 0,80 % pour une durée de un an auprès de la Caisse d'Épargne et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

**- SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE (INTERVENTION DE NOTRE TRESORIER COMPTABLE M VOISIN) :**

Monsieur VOISIN, Trésorier, présente et commente les fiches financières de la commune pour l'exercice 2016, avec les comparaisons au niveau départemental, régional et national des communes de même importance démographique (500 à 2 000 habitants).

Le point faible est la Capacité d'autofinancement qui se traduit pas une trésorerie ponctuellement limitée en cas de travaux d'investissement importants comme ce fut le cas cette année avec la réfection des réseaux d'assainissement d'eaux usées, et nécessite la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie. La baisse des dotations de l'Etat et le maintien des taux des impôts directs locaux ont accentué ce constat.

L'endettement reste faible.

**- DON ASSOCIATION TENNIS EN COURS DE DISSOLUTION :**

L'association « Club de tennis », en cours de dissolution, a décidé de reverser son solde de trésorerie de 4 822,70 € à la commune. Le Conseil Municipal accepte ce don. Cette somme participera aux travaux de réfection qui s'avèrent importants ; La remise en état ne s'étant pas révélée possible, on s'oriente vers une réfection complète dont le coût s'élève à environ 25 000 € TTC, en cours de négociation. Une subvention au titre de la réserve parlementaire sera sollicitée.

**- CHANTIERS EN COURS :**

**- Bâtiments :**

• **Ecole** : Suite au diagnostic « amiante » qui a révélé de l'amiante dans les impostes des fenêtres, plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées. La meilleure offre est celle de l'entreprise Airclean Pro pour un coût de travaux de désamiantage de 6 919 € TTC prévus à la mi-août. La réunion de démarrage des travaux est prévue le 19 juin ;

• **Eglise** : La première partie des travaux de drainage est en cours par l'entreprise DRAVERT ;

- **Voirie** : Le marché de travaux a été signé avec l'entreprise COLAS. La réunion de démarrage des travaux est prévue le 21 juin 2017.

**- RYTHMES SCOLAIRES :**

Le Maire apporte des informations sur la réforme des rythmes scolaires : un projet de décret prévoit la possibilité pour les maires de demander une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours et donc d'abandonner les rythmes scolaires dès l'année scolaire 2017/2018. (activités péri éducatives).

Compte-tenu des incertitudes sur les décisions gouvernementales, le Conseil Municipal approuve la proposition du maire du maintien des activités péri éducatives pour la

prochaine année scolaire 2017/2018 uniquement si la Communauté de Communes du Clunisois continue de mettre à disposition les 2 animateurs sur les créneaux horaires existants de 15 H à 16H30 les lundis, mardis et jeudis (les activités étant organisées avec les animateurs communaux le vendredi) et sous réserve que la plupart des communes du territoire décident de continuer.

La Com Com continuerait de financer le service pour les communes qui le demanderaient pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire (de septembre à décembre 2017) ; les communes devraient prendre en charge financièrement pour les 2 derniers trimestres (de janvier à juin 2018 soit environ 10 000 € pour Salornay).

La question du transport scolaire (organisé par la Communauté de Communes) pour les élèves de Saily et Sigy-le-Chatel, en ce qui concerne l'école de Salornay, est également un facteur important dans la décision.

Un point d'information sera fait lors d'une réunion avec les membres de la commission scolaire, les enseignants et les représentants des parents au Conseil d'Ecole le 15 juin. Une décision sera prise par le Conseil d'Ecole le 26 juin.

#### **- MISSIONS FACULTATIVES CENTRE DE GESTION :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention cadre permettant de bénéficier des missions facultatives du Centre de Gestion (emplois temporaires, retraite,... et notamment la mission « médecine préventive ») et autorise le Maire à la signer.

La tarification pour la médecine préventive (nouveau service de santé au travail depuis le 01/04/2017) est fixée à 0.65 % de la base URSSAF des agents titulaires Ircantec et CNRACL (pour une année complète : environ 1 000 €)

#### **- SUBVENTION COMMUNALE :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au Festival de LOURNAND qui propose de présenter un spectacle jeune public à Salornay le dimanche 30 juillet 2017.

#### **- QUESTIONS DIVERSES :**

**- Projet de commerce multiservices :** Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier. Il a rencontré des représentants de plusieurs groupes.

Il précise qu'il s'agit de prévoir les conditions d'existence d'un commerce de ce type à moyen terme et donc de proposer la mise à disposition d'un bâtiment par la commune pour installer un professionnel du monde de la distribution. Des services supplémentaires à ceux existant actuellement devront être proposés.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 parcelles de friches restent en « Domaine propriétaires inconnus » et n'ont pas fait l'objet de la procédure préfectorale d'avril 2016 car il s'agit de biens non délimités. Ces parcelles sont cadastrées :

- C 138 : La Bourgeoise – Lot 1 : d'une contenance de 13 a 35 ca

- C 257 : Les Fourneaux – Lot 1 : d'une contenance de 26 a 60 ca

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire de faire les démarches pour que la commune en devienne propriétaire sous réserve que cela soit possible dans le cadre de la procédure de biens sans maître, sans frais pour la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 04 juillet ;

- de la réunion publique pour l'opération « Voisins vigilants » le 04 juillet ;

- de la décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal pour le marché de travaux de voirie 2017 avec l'entreprise COLAS pour un montant de 70 224,78 € TTC. (DECISION 2017-5 du 08 juin 2017) ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 juillet à 18H30.